

**COMMUNE DE MUNDOLSHEIM**

**Procès-verbal**

**des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 27 janvier 2020 à 20h00**

---

Conseillers  
élus : 27

Conseillers  
en fonction : 26

Conseillers  
présents : 20

Conseillers  
absents : 6  
dont 4 avec procuration

En préambule, Madame le Maire informe le conseil Municipal de la démission de Madame Evelyne CHENOUX, conseillère municipale, en date du 18 décembre 2019.

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Madame Béatrice BULOUE propose la candidature de Madame Cathie PETRI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DESIGNER Madame Cathie PETRI comme secrétaire de séance.

**ADOPTER A L'UNANIMITE**

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019, DECIDE de l'approuver sans réserve.

**ADOPTER A LA MAJORITE DES VOIX**

**3 Contre**

**2 Abstentions**

**3. Vente d'une parcelle rue du Général De Gaulle**

La Commune a acquis en date du 29 juillet 2009 la propriété sise 36 rue du Général De Gaulle, composée de l'ancienne forge du village, et de la maison d'habitation du forgeron datant du XVIIIe siècle, aménagée en gîte communal en 2018.

La Commune a sollicité [REDACTED], demeurant [REDACTED], les propriétaires riverains de la Forge, pour proposer la vente du terrain enclavé à l'arrière de la propriété, cadastré parcelle 222 section 3, d'une contenance de 268 m<sup>2</sup> de sol. La vente de cet immeuble n'est pas susceptible d'affecter l'utilisation de la parcelle communale. Le prix du terrain a été fixé à 12 000 € T.T.C et a été accepté par [REDACTED].

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section 3 parcelle 222 d'une contenance de 2.68 ares, sol, au prix de 12 000,- € T.T.C, correspondant à une partie du terrain provenant de l'immeuble sis 36 rue du Général de Gaulle au prix de 12 000,- € T.T.C à [REDACTED]
- AUTORISE Madame le Maire à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui seront dressés par l'étude Notariale de Maître Antonia CALDEROLI-LOTZ, notaire à Mundolsheim.

**ADOPTE A LA MAJORITE DES VOIX**  
**2 Contre**  
**1 Abstention**

#### **4. Avenant convention paie à façon avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin**

La collectivité de Mundolsheim a adhéré au service « Paie à Façon » auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin depuis le 1er janvier 2016, en vue de la réalisation de la paie des agents et des élus, à savoir :

- Etablissement des fiches de paie.
- Edition des états récapitulatifs et bordereaux de charges mensuels ou trimestriels.
- Fourniture des états liquidatifs de virement.
- Fourniture d'un fichier dématérialisé pour la comptabilité.
- Fourniture du fichier dématérialisé au format « .xhl » pour transmission à la paierie.
- Fourniture du fichier PAYMEN pour le virement des salaires.
- Etablissement de la déclaration mensuelle et annuelle à destination de l'URSSAF.
- Réalisation de la déclaration de données sociales en fin d'année (N4DS).
- Envoi de la N4DS sur le portail de transmission du fichier.
- Gestion du prélèvement à la source.

Suite à l'adoption des nouveaux tarifs 2020 par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin le 28 novembre 2019, le coût de la prestation, à compter du 1er janvier 2020 est modifié comme suit :

**Prestation de « paie à façon » : Collectivités affiliées au CDG 67 : 15 € le bulletin de paie soit 180 € l'année.**

Soit un coût annuel prévisionnel pour la collectivité de 21000 €. Coût évalué sur la base du nombre de bulletins réalisés en 2019.

Un avenant n°3PAF à la convention initiale sera établi entre le Centre de Gestion et la commune. Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3PAF à la convention, fixant les nouveaux tarifs de la prestation de «Paie à Façon ».

Considérant l'intérêt pour notre structure de poursuivre notre adhésion à ce service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE

- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°3PAF à la convention et tout document y afférent,
- d'inscrire les crédits au budget 2020.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**  
**3 Abstentions**

## **5. Approbation d'un plan d'actions sur les risques psycho-sociaux**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la commune en tant qu'employeur public souhaite réaliser un diagnostic des risques psycho sociaux et établir un plan d'actions en la matière, dans le but de préserver ou d'améliorer le bien-être au travail.

La collectivité s'était inscrite dans un groupement de commandes à l'initiative du centre de gestion. Le diagnostic a été établi par le cabinet CEGAPE après entretiens et groupes de travail ouverts à tous les agents de la commune. Durant l'année 2019, tous les services ont réalisé un travail collectif visant à faire émerger des propositions à intégrer au plan d'actions et à soumettre à l'autorité territoriale.

Ce dernier a été présenté en séance de Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail du 6 janvier 2020. L'instance y a donné un avis favorable à l'unanimité. Le plan d'action sur les risques psycho-sociaux est en annexe de la présente délibération.

La réalisation du plan d'actions peut faire l'objet d'une subvention d'un montant forfaitaire de 17 500 euros octroyée par le Fonds National de Prévention (FNP). Le dossier de demande de subvention sera constitué avec l'appui du Centre de Gestion avant la réalisation des actions. La mission du Centre de Gestion concernant le montage du dossier de subvention est facturée 910 €.

En cas d'accord du FNP, 30% de la somme sera débloquée dans un premier temps et les 70% restants le seront après avis du CT et du CHSCT sur la réalisation du plan d'actions.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce plan d'actions.

Vu l'avis favorable du Comité Technique et du CHSCT en date du 6 janvier 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le plan d'actions en matière de risques psycho sociaux en annexe,
- AUTORISE le recours à l'accompagnement du Centre de Gestion du Bas Rhin pour le montage du dossier de subvention au Fonds National de Prévention.

Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2020.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## **6. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet**

Le bilan 2019 de fréquentation, de recettes et de coûts du gîte communal est présenté au conseil municipal par M. Jean-Michel PFINDEL, Adjoint au Maire.

Par délibération du 11 septembre 2017, le conseil municipal avait autorisé le recrutement d'un Adjoint Technique polyvalent à compter du 1er octobre 2017 pour effectuer les tâches de gestion du Gîte Communal à raison de 8 heures par mois, pour une durée de 3 mois renouvelable.

Puis, par délibération du 17 janvier 2018, le Conseil Municipal avait autorisé la prolongation du contrat de l'agent polyvalent du gîte communal, pour une nouvelle période de 9 mois à compter du 1er février 2018, avec un coefficient d'emploi ramené à 6 heures par mois (soit 1.38/35ème).

Enfin, par délibération du 15 octobre 2018, avait décidé le renouvellement du contrat de l'agent polyvalent, à compter du 1er novembre 2018, pour une durée d'un an renouvelable en fonction des besoins de la collectivité, avec une modification du coefficient d'emploi porté à 40 heures par mois (soit 9 h 13 hebdomadaire ou 9.23/35ème).

L'activité du gîte communal restant constante depuis son ouverture, il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 9.23/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour les fonctions de gestionnaire de gîte.

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**3 Abstentions**

### **7. Liste des marchés publics de travaux attribués en 2019**

Bien qu'il n'y ait plus d'obligation réglementaire en la matière, Mme le Maire présente au Conseil Municipal la liste des marchés de travaux conclus l'année précédente.

Numéro de marché	Marché	Titulaire	Montant TTC
2019V4000200	Travaux d'éclairage public dans les rues Petite, Liberté et remplacement d'armoire électrique rue des Chasseurs	S2EI	58 379,70 €
2019A21002L0200	Aménagement du parvis de l'église catholique – lot 1 aménagements paysagers / voirie	PONTIGGIA	81 556,20 €
2019A21002L0100	Aménagement du parvis de l'église catholique – lot 2 éclairage	S2EI	9 374,40 €

**Total : 149 310,30 €**

**NE DONNE PAS LIEU A VOTE**

Mundolsheim le 31 janvier 2020



Le Maire,

Béatrice BULOUE